



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le 4 juin 2014

## **La Coalition des femmes a bon espoir que la nouvelle loi s'en prendra aux torts de la prostitution**

(Ottawa – Le mercredi 4 juin 2014) La Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution – une coalition pancanadienne de femmes en quête d'égalité – a bon espoir à voir la nouvelle loi s'en prendre aux torts qui sont au cœur de la prostitution : l'achat, la marchandisation et le proxénétisme du corps des femmes. Toutefois, la Coalition critique le fait que la loi ne s'en prend pas suffisamment aux facteurs conjugués d'inégalité que sont le sexe, la race et la classe pour les femmes en prostitution, et le fait que certains éléments de la communication visant à vendre des services sexuels sont criminalisés.

Madame Michèle Audette, de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), explique la position de la Coalition : « La prostitution exploite les femmes et aggrave les inégalités fondées sur le sexe, la race, l'âge, les handicaps et la pauvreté. Notre but est de mettre fin à la prostitution des femmes par des mesures juridiques et par des politiques publiques qui tiennent compte des obligations de l'État à répondre aux besoins fondamentaux des femmes et des jeunes femmes et à les protéger de la violence masculine contre les femmes. »

La Coalition insiste pour que les femmes ne soient pas blâmées pour leur propre exploitation et pour que seuls les hommes qui achètent et vendent des femmes soient tenus responsables.

Lee Lakeman de l'Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel (ACCACS) : « L'ACCACS s'oppose à la continuation du blâme des femmes dans ce projet de loi. Où que cette violence contre les femmes soit commise, elle est imputable aux hommes qui achètent du sexe. L'ACCACS accueille donc l'accent mis sur la criminalisation des acheteurs et des gestionnaires de cette industrie. Cependant, la vigilance sera de mise pour vérifier que la loi sera imposée aux hommes qui achètent du sexe et non aux femmes qui en vendent. Les propositions de peines accrues dans cette situation sont à la fois désolantes et peu convaincantes puisque les hommes ne sont presque jamais arrêtés et encore moins condamnés efficacement. »

Kim Pate, de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), ajoute : « La décriminalisation des femmes et la responsabilisation des hommes qui achètent et vendent des femmes et des filles ne veut rien dire si l'inégalité économique, raciale et sociale des femmes n'est pas prise en compte. »

La Coalition exhorte tous les partis du Parlement à soutenir les groupes de femmes dans leur lutte pour l'égalité et la liberté des femmes. Diane Matte, de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) : « Le Parlement doit adopter de nouveaux objectifs dans sa loi sur la prostitution. Ces objectifs doivent tenir compte du fait que la prostitution est, à sa racine même, une forme de violence contre les femmes. Il est temps que le

Canada voit la prostitution comme ce qu'elle est, une pratique d'inégalité. Nous comptons maintenant sur tous les partis politiques pour qu'ils adoptent une approche non partisane et choisissent le droit à l'égalité et à la sécurité pour les femmes. »

-30-

**Membres de la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution:**

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF)

Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel (ACCACS)

Association Canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF)

Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)

Association des femmes autochtones du Canada (NWAC)

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS)

Vancouver Rape Relief & Women's Shelter

**Contacts média :**

Éliane Legault-Roy 514-692-4762 [eliane.legault-roy@lacles.org](mailto:eliane.legault-roy@lacles.org)

Hilla Kerner 604-872-8212 [hillak@rapereliefshelter.bc.ca](mailto:hillak@rapereliefshelter.bc.ca)